

Bergeré

Le toponyme Bergeré [bərjərə], du gascon *bergé*, désigne probablement un « petit verger ». A Cassen, le Grand et le Petit Bergeré étaient situés aux abords du cimetière. Leurs vestiges étaient encore visibles dans les années 1980.

Tout porte à croire que le Bergeré et les maisons voisines de Loustaunau et Jouanisson étaient compris, aux origines de la communauté, dans le *capcasau*¹ de Lacomme [ləkumə] qui figure dans le rôle des fiefs de l'Auribat de 1442. « P[ey de La]come pour sa boyrie de Lacomme [paie] 8 sols [à Charles d'Albret, vicomte de Tartas et seigneur baron d'Auribat]. Pey de Spalénque pour l'autre boyrie de Lecomme comprenant la part de Bertruc deu Corrau [paie] 8 sols ». ² Il existait donc deux *bouyries*³ voisines dont le toponyme survit encore au XVIII^e siècle. En effet, en 1746, la vigne de Lacomme « dépendant du bien de Jouanisson » jouxte l'eyrial de Loustaunau.⁴ Une pièce de terre appelée Laplante de Lacoume est également mentionnée dans le testament d'Etienne Degert du Bergeré en 1724.⁵

Le Bergeré, du fait de sa proximité avec l'église paroissiale (qui, rappelons-le, se dressait jusqu'en 1873 au centre du cimetière), a abrité à diverses reprises la famille du benoît (*lou benedit*), le sonneur de cloches, notamment Bertrand de Baraille, locataire du Bergeré où il meurt en 1710. Le droit de benoîtage était régulièrement adjugé au plus offrant. Ainsi, en 1751, Jean Cardenau dit Janot de Ceytère l'acquiert-il pour la somme de 69 livres. Le benoît s'engage à sonner les cloches. En échange, les vigneronniers seront tenus de lui fournir une « ferrade » de vin à chaque vendange, les laboureurs, une mesure de seigle comble et les brassiers, une demi-mesure de millet.⁶

Derrière la maison du Grand Bergeré, « entre deux ormes antiques », sourdaient jadis les eaux de la fontaine de Saint-Clair. Au début du XIX^e siècle, la source se perd et reparaît soixante mètres plus bas, au fond d'un ravin boisé. Traditionnellement, les eaux des fontaines dédiées à Saint-Clair sont supposées détenir des vertus soulageant les maladies des yeux. Chaque année, le 1^{er} juin, jour de la Saint-Clair, une procession avait lieu après l'office pour la traditionnelle bénédiction du lieu ; les fidèles et requérants étaient nombreux, certains lavant leurs yeux avec l'eau « miraculeuse », pleins d'espoir de guérison. Souvenir de ces temps anciens sans doute, la fête patronale du village a lieu le dimanche proche de la Saint-Clair, bien que le patron de la paroisse soit Saint Pierre.⁷

En 1649, le Bergeré appartient à Bernard de Poumiers dit Bergeré, laboureur, qui afferme alors une pièce de terre située à Téthieu.⁸ Il meurt peu après ainsi qu'il appert d'une transaction de 1652 relative à la métairie de Nhy (Gny).⁹

¹ Maison supposée contemporaine de la fondation du village et de la communauté villageoise.

² A. D. Gers, E 889 (fonds Poyanne).

³ Bouyri : métairie de bœufs (Abbé Vincent Foix, Dictionnaire gascon-français). Le terme de métairie est ici inapproprié puisqu'il s'agit de tenures dont la propriété utile appartient à l'exploitant.

⁴ A. D. Landes, 3 E 63-130 (Minutes de Jean Despouys, notaire à Saint-Jean-de-Lier).

⁵ A. D. Landes, 3 E 53-32 (Minutes de Jacques Baffoigne, notaire à Tartas).

⁶ A. D. Landes, 3 E 1-35 (Minutes de Jean Dufau, notaire à Onard).

⁷ A. D. Landes, 16 J 19 (Abbé Marcel Farbos, Monographie paroissiale de Cassen, 1890).

⁸ A. D. Landes, 3 E 58-6 (Minutes de Pierre Girard, notaire à Herm).

⁹ A. D. Landes, 143 J 5 (Archives privées de la famille de Vidart de Soys).

Catherine de Poumiers (1670-1699), sa petite-fille, épouse Jean Degert dit Cadet de Chanchon (1662-1722) qui vend en 1698 le capcasal et droit d'église¹⁰ du Bergeré à M^e Pierre de Moysen, procureur au sénéchal de Tartas. L'année suivante, le magistrat afferme au vigneron Arnault de Labat la pièce de vigne « appelée du Vergeré joignant la muraille du cimetière de l'église et que Jean Degert dit Chanchon travaillait ci-devant ». En 1704, Moysen restitue à Jean Degert la propriété du Bergeré. En échange, Degert lui cède le capcasal et droit d'église « de la maison appelée de Lacomme » qu'il possède en qualité de père et administrateur légal des enfants de sa défunte épouse Catherine de Poumiers. Degert consent à ce qu'il transporte les droits de Lacomme dans la métairie des Claux, appartenant à Moysen. Sans doute doit-on en conclure que la maison de Lacomme n'existe plus à cette époque et que Dous Claux, maison récente (*ahiton* ou plus vraisemblablement, compte tenu de sa localisation, *novelin*¹¹) ne dispose pas de droits équivalents. Notons qu'en 1747, Loustaunau (*l'oustaou naou*, la maison neuve), portion probable de l'héritage originel de Lacomme, appartient aux héritiers de Monsieur de Moysen, de même que Pecomme, Dous Claux, Lartigala et Chichon.¹²

En 1720, Etienne Degert (1696-1724), héritier du Bergeré, épouse Jeanne de Labarrère (1700-1761), cohéritière avec sa sœur aînée Catherine (1698-1732), des propriétés de Guillard et Massy, au bourg de Vicq.¹³ Le partage de ces biens intervient en 1723.¹⁴ Catherine, épouse de Bernard Fargues dit Lamigon (1691-1746), habitant la maison Labarrère, au nord-est du cimetière de Cassen, obtient le lot de Guillard. Etienne Degert, dont l'épouse a obtenu Massy, meurt en 1724, laissant un fils posthume qui ne lui survit que trois années. Par la suite, les deux sœurs s'engagent dans un procès devant la justice seigneuriale de Pontonx, concernant le remboursement de la moitié de leurs frais de tutelle, intégralement pris en charge par Lamigon, l'époux de Catherine. Finalement, en 1731, remariée avec Bertrand Duhon et installée à Massy, Jeanne Labarrère, pour mettre un terme à la procédure, cède à son beau-frère tous ses droits sur l'hérédité de son premier mari. En 1734, Bernard Fargues a quitté Labarrère pour vivre au Bergeré.

Il meurt en septembre 1746, désignant pour héritiers universels ses deux fils, Etienne, issu de son union avec Catherine Labarrère, et Jean, fruit de son second mariage. Cinq jours après le décès, la veuve, Catherine Destouesse, fait procéder à l'inventaire des biens et des papiers. Outre le mobilier et les outils, le défunt possédait un petit cheval, une paire de bœufs aratoires valant environ 120 livres et « la moitié à six têtes de vaches » (probablement en partage avec un autre laboureur).¹⁵

Etienne Fargues (1726-1784) s'installe à Vicq, au Pape, propriété qu'il tient de sa mère. Lui et ses descendants possèdent la partie septentrionale du Bergeré qui prend à la fin du XVIII^e siècle le nom de Petit Bergeré. Au midi, le Grand Bergeré appartient au cadet. Jean Fargues (1737-1792) s'installe à

¹⁰ Droit d'être enseveli dans l'église, dévolu aux propriétés capcasaliers.

¹¹ Les termes *ahiton* et *novelin* désignent des maisons « nouvelles » qui ne jouissent pas de la plénitude des droits de voisinage, contrairement aux capcasaux dont l'antiquité est considérée comme contemporaine de la création du village. L'*ahiton*, distrait d'un capcasal, est construit dans l'enclos de la maison ancienne tandis que le *novelin* est édifié sur les communaux (Anne Zink, Clochers & troupeaux – Les communautés rurales des Landes avant la Révolution, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997).

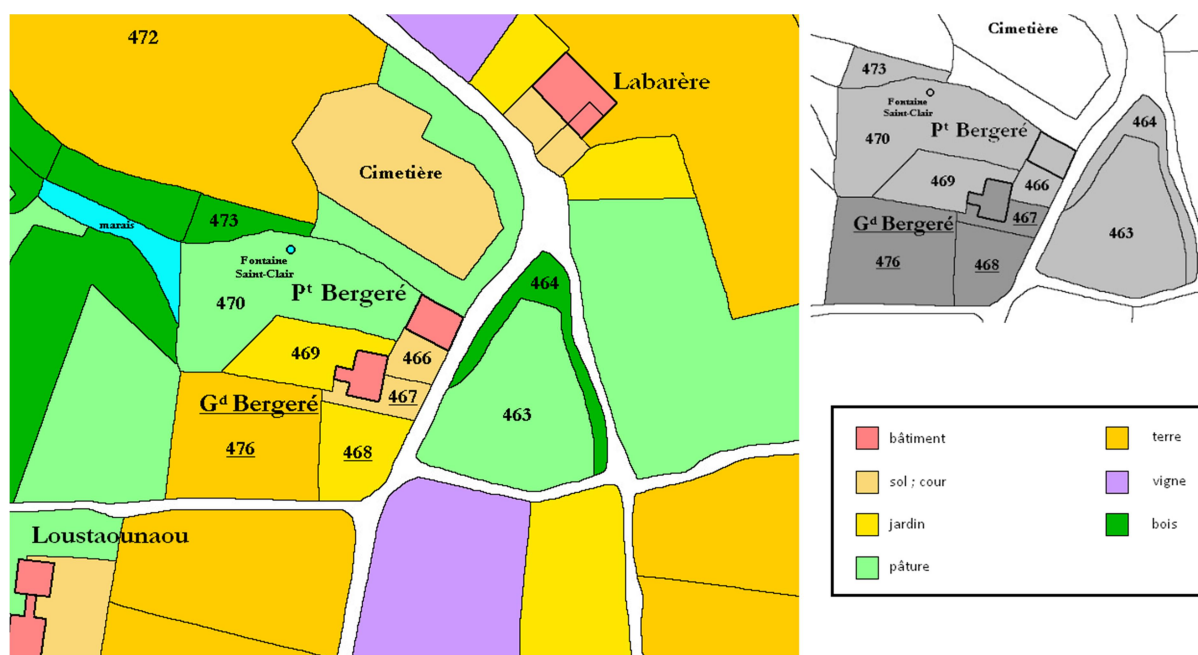
¹² A. D. Landes, 3 E 63-109 et 110 (Minutes de Pierre Dutastet, notaire à Tartas).

¹³ Leurs parents Jean de Labarère et Catherine de Fargues sont morts respectivement en 1707 et 1704. Guillard (transcrit sous la forme Guittard au XIX^e siècle) est généralement appelé « au Pape » à partir du milieu du XVIII^e siècle tandis que Massy devient la maison Duhon, au sud du Pape, en face de Tourry.

¹⁴ A. D. Landes, 3 E 1-7 (Minutes de Jean Dufau, notaire à Onard). Partage ratifié en 1725.

¹⁵ A. D. Landes, 3 E 63-130 (Minutes de Jean Despouys, notaire à Saint-Jean-de-Lier).

Gousse à partir de 1774¹⁶ mais sa fille aînée Catherine (v. 1758-1843), mariée au « trasseur de pierre » Antoine Brochin (1768-1805), demeure à Cassen. Sans doute extrait-il les pierres de la carrière de Soube, située entre le Cailleba et le ruisseau de la fontaine du Rousseou. Venu de Pomarez, il s'associe en 1801 à Blaise Degert, de Gousse, propriétaire au Bourrouillet¹⁷, pour bâtir un moulin en société au lieu appelé à Hontarrède, au Pas de Larriu. Degert abandonne la moitié du sol tandis que Brochin, qualifié de « maçon patenté », s'engage à faire bâtir le moulin à ses frais.¹⁸



Plan de 1934

Chacune des deux maisons accueille des familles de locataires, parfois plusieurs simultanément. Au Petit Bergeré, on construit une *parguie* qui prend le nom de Hau (« la forge ») ou « Au Forgeron de l'église » dès lors que Joseph Dabiron, maître forgeron venu de Saint-Pierre-de-Lier, s'y installe. A sa mort en 1786, un inventaire est dressé. La maison est composée d'une cuisine située à l'entrée, d'une chambre au midi de la cuisine, d'un chai contenant notamment cinq quintaux de foin, d'une chambre au midi du chai d'où part un escalier qui mène dans les combles, d'une chambre au nord et au couchant de la maison et d'une dernière chambre au nord de la cuisine. Une cour, dans laquelle on répertorie une truie et neuf pourceaux, sépare la maison de la « boutique de forgeron » dont le contenu est également inventorié.¹⁹ Comme nous le voyons, sur un espace certainement exigu, un nombre relativement important de pièces ont été aménagées. Le terme de boutique semble désigner la forge. Néanmoins, en 1760, lors de son arrivée dans le village, Joseph Dabiron contracte une police

¹⁶ La maison qu'il acquiert au bourg de Gousse est dès lors connue sous le nom de Bergeré.

¹⁷ Les Degert possèdent ce qui deviendra le Grand Bourrouillet, acquis en 1896 par Lucien Lartigau, aïeul des Lacave.

¹⁸ A. D. Landes, 3 E 1-78 (Minutes de Pierre Joseph Dufau, notaire à Vicq). La construction de ce moulin est vraisemblablement demeurée à l'état de projet.

¹⁹ A. D. Landes, 3 E 1-65 (Minutes de Pierre Joseph Dufau, notaire à Vicq).

avec Louise Poumiers et sa fille Catherine Fargues, veuve du forgeron Antoine Bats, décédé deux mois plus tôt, propriétaires de Jouanisson ainsi que de la forge. Le texte laisse entrevoir la situation d'urgence créée par l'absence subite d'un forgeron dans le village. On peut penser que dans un premier temps, Dabiron officiera à la forge de Jouanisson avant d'installer son atelier au Bergeré où il réside au moins à partir de 1767.

Vers 1838, François Dupéré fait construire une maisonnette jouxtant le Petit Bergeré. Le nombre total d'ouvertures imposables passe de 7 à 9.²⁰ En 1841, le dénombrement de la population fait état de cinq foyers distincts vivant sur les deux Bergeré. Les propriétaires Brochin occupent le Grand Bergeré tandis que pas moins de quatre familles sont logées au Petit Bergeré : le tailleur d'habits François Labernède et son épouse ; deux familles de journaliers, les Laporte et les Lafitte ; ainsi que la famille du carrier Etienne Laulom. Au total, dix-neuf personnes vivent alors sur les deux Bergeré. Dix ans plus tard, en 1851, Bernard Dupré tient un cabaret au Petit Bergeré tandis que la « Grange » (l'ancienne maison du forgeron ou le bâtiment construit vers 1838) est occupée par des journaliers, la veuve Laporte et ses trois filles, déjà présent en 1841.²¹

Marguerite Brochin dite Litte (1824-1903), fille du carrier Pascal Brochin dit Nin (1798-1835) et petite-fille du maçon de 1801, épouse en 1854 un garçon meunier originaire de Salies-de-Béarn, Jean Boiret (1824-1887). Ils font agrandir le Grand Bergeré vers 1882. Le nombre d'ouvertures imposables passe de 5 à 7.²² Leur fils unique, François Boiret dit Lucien (1854-1897), cordonnier de son état, s'installe à Bordeaux où il meurt à la fin du siècle. Il laisse deux filles et un fils Jean-Baptiste dit Armand, né au Bergeré en 1887 et qui figure parmi les nombreux enfants du village « tués à l'ennemi » durant la Première Guerre mondiale (bien que son nom ait été omis sur le monument aux morts communal). Soldat au 34^e régiment d'infanterie, il est blessé une première fois en décembre 1914 puis au combat de Heurtebise en janvier 1915 (blessure au bras gauche). Il meurt à Douaumont le 22 mai 1916, non sans s'être écrié en servant sa pièce « Vengez la France et en avant ! », ainsi que l'indique la citation portée sur le registre matricule. Il s'était installé à Hinx où il laisse une veuve et un jeune fils, Jean Clément dit Armand.²³

Anna Boiret, née Clavé, veuve du cordonnier, occupe la maison du Grand Bergeré entre 1911 et 1931. Elle retourne ensuite en Gironde auprès de sa fille aînée et meurt à Caudéran en 1947. Le charpentier Joseph Garrain, son épouse Marie, et leurs enfants sont les derniers locataires du Grand Bergeré. René Jean dit Jeannot naît dans la maison en 1936.

En 1957, les héritiers Boiret vendent le local ainsi que les terres de la métairie de Chichon, à Henri Desclaux dit Léon (1887-1975), propriétaire cultivateur à Lahitte, pour le prix de 350 000 francs. Lors d'un partage, le Bergeré échoit à son troisième fils Jean Joseph Desclaux dit Jeannot (1927-2023).

Depuis 1746, le Petit Bergeré s'est transmis en ligne directe dans la famille des propriétaires du Pape. A Etienne Fargues (1726-1784), succède son fils Dominique (1760-1808) dont la fille Marie (1790-1828) épouse François Dupéré, de Gousse. Leur fils Marcel Dupéré (1813-1875) épouse Christine Lamignon, de Port-de-Lanne. Au décès de cette dernière, survenu en 1882, les biens des Dupéré sont partagés. La fille, Marie Jeanne Victorine, épouse de Louis Etienne Lafitte, instituteur public, hérite

²⁰ A. D. Landes, E dépôt 68, 1 G 2 (Matrice des propriétés non bâties et bâties).

²¹ A. D. Landes, E dépôt 68, 1 F 2 (Dénombrement de la population).

²² A. D. Landes, E dépôt 68, 1 G 2 (Matrice des propriétés non bâties et bâties).

²³ A. D. Landes, 168 W 45 (Registres matricules du bureau de Mont-de-Marsan, classe 1907).

du Petit Bergeré. Avec leur fils Albert Lafitte (1869-1937), expert géomètre, ils occupent au bourg de Vicq, la maison Maisonnave.

Après la Première guerre mondiale, le carrier Paul Lesparre, « exploitant de carrière à ciel ouvert », est l'un des derniers locataires du Petit Bergeré. Sa fille Gabrielle surnommée Nénette y voit le jour en 1931. La même année, il acquiert un petit terrain communal sur lequel il fait édifier sa maison de Malvue (devenue Les Platanes). Les derniers occupants de la maison du Petit Bergeré sont la cuisinière Marie Lesparre dite Marito et son petit-fils, Henri Destouesse, garçon boulanger.²⁴

En 1938, les héritiers Lafitte (parmi lesquels le docteur André Lafitte) vendent aux enchères le local du Petit Bergeré « comprenant petites maisons en mauvais état, pâture et taillis ». La propriété est adjugée à Léon Daguinos (1877-1959), propriétaire cultivateur à Labarrère, pour la somme de 4 000 francs. Vers 1942, la maison est reclassée en « bâtiment rural ». Le 31 mars 1994, Guy Daguinos, d'Onard, petit-fils de Léon vend le Petit Bergeré, désigné comme « un terrain en nature de lande et taillis », à la commune de Cassen pour la somme de 10 000 francs.

En 2024, Daniel Saint-Paul (né en 1954) se souvient de la configuration des lieux dans la seconde moitié du XX^e siècle.²⁵ Le chemin montant au cimetière était alors très étroit. En contrebas, environ 3,50 m plus bas, un sentier menait au champ de Pierrot Cadillon.²⁶ En dessous, s'ouvrait une énorme cuvette. Au pied du talus que surplombait le chemin du champ, sourdait la fontaine de Saint-Clair dans un grand bassin entouré de barres d'acacias et de piquets, peu ou prou juste derrière la place de stationnement actuel du poids lourd. Des peupliers poussaient aux alentours. Daniel se souvient encore des processions religieuses des catéchumènes sous la conduite du curé la paroisse et d'avoir vu, enfant, une nasse contenant des anguilles, dans le bassin de la fontaine. Sur le talus du cimetière, face au portail, poussaient de grands ormeaux. Ils sont morts du feu bactérien vers 1985. Ils ont alors été sciés pour former les poutres et les chevrons du nouveau secrétariat de mairie (inauguré en 1989). A l'emplacement des conteneurs du tri sélectif, un chemin menait de la route à la fontaine. Un petit talus, à quelques pas de la route, précédait le ravin et la descente, très abrupte, vers la source. La cuvette a été comblée avec de la terre par Bourdères, carrier de Gouts (qui a également comblé la mare du Lanot). Pour agrandir le parking, on a également vidé des matériaux lors de l'assainissement collectif, ainsi que les gravats provenant des ruines du Bergeré.

Le parking est aménagé dès 1993. Le 8 décembre 1992, une délibération du conseil municipal indique que « Monsieur Daguinos autorise l'utilisation de son terrain pour une durée indéterminée, à titre gracieux, pour servir de parking près du cimetière ». En 1999, les conteneurs du tri sélectif y sont installés. En 2013, la maison du Grand Bergeré est démolie. La famille Desclaux fournit à la municipalité une quantité importante de déblais utilisés lors des travaux d'aménagement de la rampe d'accès au cimetière. Au même moment, un muret de pierres sèches est construit autour de la fontaine de Saint-Clair afin d'éviter que des dépôts terreux ne se déversent dans le bassin qui capte la source.

²⁴ Oncle maternel de Denis Morlaës, de Hourcets.

²⁵ Ce qui suit est la transcription de son témoignage du 21 janvier 2024.

²⁶ Les 4 et 15 novembre 1971, devant M^e Rousseau, notaire à Dax, Francis Pierre (Pierrot) Cadillon, exploitant agricole à Bizençon, a acheté la parcelle n° 472 de la section Pecoume à Gabriel Philip. Le terrain appartenait de temps immémoriaux à la propriété de Loustaunau et était planté en vignes jusqu'au premier tiers du XX^e siècle. C'était, par la suite, un champ cultivé. Projetant l'agrandissement du cimetière, la municipalité de Cassen a acquis le terrain le 21/10/1999, devant M^e Prunel, notaire à Montfort.